

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Objet

Madame Florence Guilhermet, alias Flo Rilège Voix Off née le 30 juin 1973 à Pau, de nationalité française, exerce en tant que comédienne, interprète, et voix-off professionnelle sous le numéro SIRET 42082571300100. Son activité se déroule à l'adresse suivante : 9 rue de la Chapelle, 69009 Lyon (ci-après désignée « la comédienne Voix Off femme »).

Les présentes conditions générales de vente régissent toutes les prestations d'interprétation vocale fournies par la comédienne au Client. Elles détaillent les obligations et les droits des deux parties, et sont accessibles sur le site internet de la comédienne via un lien dédié. Toute commande effectuée auprès de la comédienne implique que le Client accepte ces conditions sans réserve, qu'il en ait pris connaissance directement ou via la validation d'un devis.

Ces conditions prévalent sur tout document antérieur, ainsi que sur les éventuelles clauses particulières émises par le Client, sauf si un accord spécifique écrit a été établi entre les deux parties.

Article 2 - Prix

Pour chaque demande de prestation, un devis détaillant les conditions tarifaires est élaboré par la comédienne. Ce devis est valable pendant un mois à compter de sa date d'émission ou de présentation au Client. Durant cette période, les tarifs indiqués sont fixes et non négociables. Au-delà de ce délai, des ajustements tarifaires peuvent être réalisés, nécessitant l'établissement d'un nouveau devis.

Les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Toute prestation supplémentaire, non incluse dans le devis initial, fera l'objet d'un devis additionnel.

Un devis est considéré comme accepté dès sa réception, daté et signé par le Client. Cette validation implique l'adhésion sans réserve aux conditions générales et aux termes spécifiques mentionnés dans le devis. Une fois accepté, le devis devient ferme et irrévocable.

Article 3 - Conditions de paiement

Les factures émises par la comédienne sont à régler dans les 15 jours suivant l'envoi de la facture. Le règlement s'effectue uniquement par virement bancaire.

En cas de retard, des pénalités légales s'appliqueront automatiquement. Ces pénalités correspondent au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de cinq points, calculées sur le montant TTC dû. Elles prennent effet dès le lendemain de la date d'échéance, sans qu'un rappel soit nécessaire.

De plus, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera exigée pour couvrir les frais de recouvrement, conformément à l'article D. 441-5 du Code de commerce. Toute autre réparation liée à un éventuel préjudice pourra également être réclamée.

Article 4 - Clause résolutoire

Si le Client ne règle pas les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en œuvre des dispositions prévues à l'article « Conditions de paiement », la comédienne Voix Off femme se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre ses prestations. Cette décision n'exclut pas la possibilité de demander réparation pour tout préjudice subi.

Article 5 - Propriété intellectuelle

Les prestations réalisées par la comédienne sont protégées par les droits voisins des artistes-interprètes, tels que définis dans le Code de la propriété intellectuelle. La comédienne atteste disposer des droits nécessaires pour l'ensemble des éléments qu'elle utilise dans le cadre de ses prestations.

Le Client, quant à lui, garantit disposer des droits sur les éléments qu'il fournit à la comédienne. En cas de litige, chaque partie s'engage à indemniser l'autre pour tout préjudice ou condamnation résultant de manquements à ces garanties.

Le Client ne pourra utiliser les enregistrements fournis par la comédienne que pour les finalités prévues dans le devis. Toute autre utilisation, notamment à des fins de création de voix synthétiques ou de doubles numériques, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable.

Tant que le règlement intégral des prestations n'a pas été effectué, les enregistrements demeurent la propriété exclusive de la comédienne. Une fois les sommes dues réglées, les droits voisins d'exploitation sont cédés au Client, uniquement pour l'usage spécifié dans le devis. Toute adaptation ou utilisation différente nécessite une autorisation expresse.

Article 6 - Responsabilité

Les informations transmises par le Client engagent pleinement sa responsabilité. En cas d'erreur ou d'inexactitude, la comédienne ne pourra être tenue pour responsable, et les éventuels surcoûts seront à la charge du Client.

Les obligations de la comédienne sont des obligations de moyens. Elle ne peut être tenue responsable des résultats commerciaux ou financiers liés aux projets réalisés pour le Client, celui-ci reconnaissant que la réussite ou l'échec d'un projet dépasse les responsabilités de la comédienne.

Article 7 - Droit de publicité

Sauf opposition explicite du Client, la comédienne se réserve le droit de mentionner les prestations réalisées pour lui comme références dans ses communications professionnelles.

La comédienne pourra également réutiliser, adapter ou modifier une partie des projets réalisés dans le cadre de sa propre communication, tout en respectant les droits du Client relatifs à son image, sa marque, et ses membres.

Article 8 - Durée

Le contrat entre le Client et la comédienne est conclu pour la durée mentionnée dans le devis. Cette période est fixe et ne peut être renouvelée tacitement.

Le Client s'engage à fournir les informations nécessaires au bon déroulement des prestations. En cas de non-réponse dans un délai de 15 jours après une relance par courrier recommandé, la comédienne pourra résilier le contrat et facturer les travaux déjà réalisés.

En cas d'empêchement matériel ou technique, les parties s'efforceront de reporter la prestation. Si un report n'est pas possible du fait du Client, l'acompte versé restera acquis à la comédienne.

Article 9 - Livraison et restitution

Les prestations sont livrées gratuitement par voie électronique via un lien de téléchargement ou par e-mail à l'adresse communiquée par le Client. La comédienne ne peut être tenue responsable si le Client ne reçoit pas les fichiers en raison de problèmes techniques, comme un filtre anti-spam ou un dysfonctionnement d'accès internet.

En cas d'impossibilité de livraison électronique, un envoi postal pourra être envisagé, à la charge du Client, sur un support numérique adapté (clé USB, CD-ROM, ou autre média). Les fichiers sont livrés en format audio WAV ou MP3, ou dans un autre format convenu lors de la commande.

Une fois la prestation terminée ou en cas de résiliation, la comédienne s'engage à restituer les documents ou fichiers transmis par le Client ainsi que les éléments produits pour la prestation. Les fichiers sont conservés par la comédienne pendant six mois après la livraison, passé ce délai, aucune copie ne pourra être réclamée.

Article 10 - Données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement des données, la comédienne collecte et utilise les informations personnelles du Client (nom, adresse, e-mail, etc.) pour la gestion des commandes et la relation commerciale. Ces données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour le traitement des prestations ou selon les obligations légales.

Les informations recueillies peuvent être partagées avec des tiers sous-traitants dans le cadre strict des besoins des prestations, mais elles ne seront ni vendues, ni louées sans le consentement préalable du Client, sauf obligation légale.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation du traitement de ses données. Pour exercer ces droits, il peut contacter la comédienne via les coordonnées indiquées dans les présentes conditions.

Article 11 - Force majeure

La comédienne ne saurait être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations en cas de force majeure. Cela inclut tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur au sens du Code civil.

Article 12 - Juridiction

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis à la législation française. En cas d'échec d'une résolution à l'amiable, seul le tribunal compétent du domicile de la comédienne sera habilité à trancher.